



FONDS DE SOLIDARITÉ CHAUFFAGE ET CHARGES – MODE D'EMPLOI

POURCENTAGE D'AIDE PAR TRANCHE

- Tranche 1 : de 0 à 500 euros de charges : 50 % d'aide
- Tranche 2 : de 500 à 1000 euros de charges : 60 % d'aide
- Tranche 3 : de 1000 à 1500 euros de charges : 70 % d'aide
- Tranche 4 : au-dessus de 1500 euros de charges : 80 % d'aide

Mercredi 14 mai 2025

LES CHARGES : AIDE IMMÉDIATE DE LA SEMISO AUX LOCATAIRES

Dans la continuité de l'audit comptable et financier, mené résidence par résidence, lancé en février 2025, le Maire Karim Bouamrane et la Présidente de la Semiso Nadya Soltani ont annoncé, le 16 avril dernier, la mise en place d'un « fonds de solidarité chauffage et charges » afin d'accompagner les locataires face à cette augmentation inédite de leurs charges pour l'année 2023.

Après consultation des associations et des représentants des locataires, ce fonds de solidarité a été constitué sur les fonds propres de la Semiso et représente un effort important consenti par la Semiso au bénéfice des locataires.

Cette décision intervient dans un contexte géopolitique marqué par de fortes hausses des coûts de l'énergie, qui se sont répercutées sur les charges locatives.

Le fonds de solidarité interviendra par paliers et par tranches, de manière progressive sous forme de déduction des charges dues (mode de calcul en annexe) :

- **Tranche 1** : de 0 à 500 euros de charges : 50 % d'aide
- **Tranche 2** : de 500 à 1000 euros de charges : 60 % d'aide
- **Tranche 3** : de 1000 à 1500 euros de charges : 70 % d'aide
- **Tranche 4** : au-dessus de 1500 euros de charges : 80 % d'aide

Dans ce contexte, le Maire Karim Bouamrane a saisi le Premier ministre, François Bayrou, le 30 avril dernier, afin d'alerter de l'urgence de la situation. Un rendez-vous avec Valérie Létard, ministre du Logement, est également programmé dans les prochaines semaines pour trouver des solutions pérennes pour prévenir les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter pour les charges 2024.

La Ville, la Semiso et les associations de locataires continuent d'interpeller les pouvoirs publics pour la mise en place d'un fonds de solidarité national, en soutien aux bailleurs sociaux dans cet effort, afin de faire face aux coûts induits par l'explosion des prix de l'énergie.

Sous l'impulsion de la Ville, la Semiso en lien direct avec les associations de locataires a d'ores et déjà apporté des réponses concrètes aux locataires grâce à un travail de concertation et de construction commune de solutions. Ensemble, nous avons agi vite et fort pour répondre aux inquiétudes et aux besoins de chaque foyer en apportant dès à présent et sans délai une aide financière immédiate.

Nous poursuivons ce travail en commun et continuons de nous mobiliser pour exiger l'engagement de l'État.

C'est pourquoi nous appelons toutes et tous à nous rejoindre dans ce combat pour la justice énergétique.

Karim BOUAMRANE

Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Vice-Président du Conseil départemental délégué à la Culture
Président du Conseil de surveillance de la Société des Grands Projets

Nadya SOLTANI

Présidente de la Semiso

Andrée VAN CAMPENOUDT

Présidente de la CNL - Saint-Ouen

Djaouiba MAZEF

Présidente de l'UNLI - Saint-Ouen

Exemples de calculs détaillés par paliers et tranches

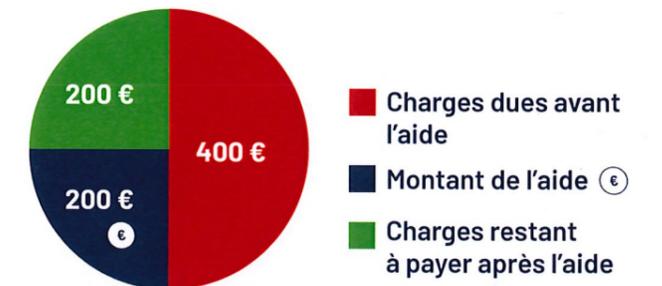
Exemples de charges	Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 € à 1000 €	Tranche 3 1001 € à 1500 €	Tranche 4 + de 1500 €	TOTAL des aides	Reste à payer
	Montant des aides					
400 €	200 €				200 €	200 €
800 €	250 €	180 €			430 €	370 €
1300 €	250 €	300 €	210 €		760 €	540 €
1600 €	250 €	300 €	350 €	80 €	980 €	620 €

Exemple 1

Charges dues de 400 € (tranche 1)

- Tranche concernée : 0 à 500 €
- Taux d'aide : 50 %
- Montant de l'aide : 200 €

• Montant restant à payer après l'aide : 200 €



Exemple 2

Charges dues de 800 € (tranche 1 et 2)

• Palier de 0 à 500 € (taux d'aide à 50 %) → 250 €

• Puis palier de 501 à 1000 € pour les 300 € restants et passant en tranche 2 (taux d'aide à 60 %) soit 800 - 500 → 180 €

• Total de l'aide : 250 + 180 = 430 €

• Montant restant à payer après l'aide : 800 - 430 = 370 €

